

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES

COMMANDE D'ŒUVRE D'ART

VIVRE
L'ART!

BATI-ARMOR

BÂTISSEURS D'AVENIR

SOMMAIRE

INTRODUCTION	03
L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES	07
CANDIDATURE	09
SÉLECTION	13
CALENDRIER	14

INTRO' , DUCTION

Vivre l'Art !

Société d'ingénierie culturelle
lance un appel à projets pour
une commande d'œuvre d'art
qui prendra place dans le patio
d'un immeuble situé au coeur de Rennes,
pour le compte de Bati-Armor,
promoteur immobilier.



LA MANUFACTURE

Paul Bert

DESCRIPTION DU PROJET IMMOBILIER

Le projet immobilier est implanté en plein centre-ville, côté Tabor, Sévigné, Duchesse Anne... "La Manufacture" est installée sur un site historique, bien connu des Rennais : la carrosserie Morin (ancienne fabrique de voitures, ateliers de forges et charronnage). Datant du début du siècle dernier, deux façades de l'ancien atelier sont conservées.

L'écriture architecturale du bâtiment est de type industriel. La structure avec poteaux et poutres, présente à l'origine, est réinterprétée pour s'adapter au nouvel usage de l'immeuble.



LE MOT DE L'ARCHITECTE



Il était essentiel de conserver les murs de cet entrepôt urbain faisant partie de l'ADN du quartier depuis 1928. Pour vivre dans cette coque simple et brute, il fallait apporter une touche de délicatesse en investissant l'intérieur du bâtiment par une trame légère et aérée, support des espaces de vie. Deux grands « vides » vont sculpter l'espace et faire entrer la lumière par un grand jardin suspendu, à la végétation luxuriante, et une cour paysagère, sorte de patio ou venelle intérieure. Ces espaces ouvrent le projet sur le quartier et participent à créer un lieu de qualité, lumineux et généreux tout en conservant les traces de son histoire.

PAUMIER Architectes Associés

L'œuvre prendra place dans un patio comprenant des palettes végétales composées de couvre-sol, de fougères, de massifs arbustifs et d'arbres en cépée de petite taille.

LA MANUFACTURE

Paul Bert

LE MOT DU PAYSAGISTE

Ce Jardin de ville, mélange subtil de jeux de lumières et de végétation généreuse, met en scène la façade historique et la nouvelle architecture. Nichée entre les murs, cette venelle paysagère vous accueille au sein d'un espace surprenant et sobre en ouverture sur le ciel.

Le jardin suspendu, au cœur du programme, apporte nature, fraîcheur et intimité aux logements tout en offrant un tableau changeant au gré des saisons.

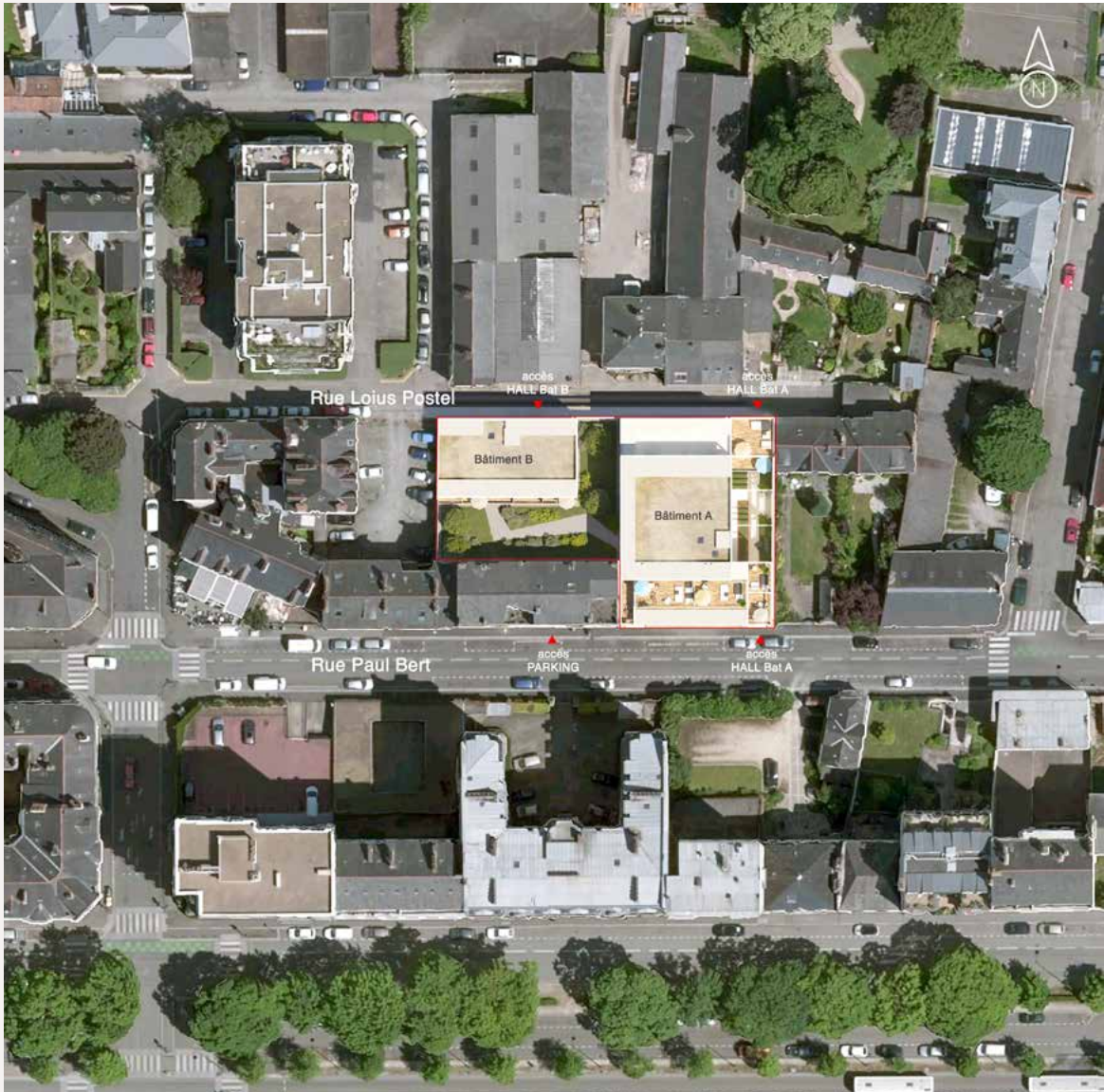
*Angèle COUZIC - Paysagiste concepteur DPLG
Atelier KER ANNA - Conception de paysages*



LA MANUFACTURE

Paul Bert

LE PLAN MASSE



L'APPEL À PROJETS

MODALITÉS

Vivre l'art !

lance l'appel à candidatures et reçoit les dossiers.

Elle présélectionne 3 candidat·es qui fourniront dans un second temps un projet détaillé.

Vivre l'art ! assure le suivi de la production de l'œuvre. Elle est l'interlocuteur unique de l'artiste.

Le jury sera composé de l'équipe de Vivre l'art !
et des représentants du promoteur immobilier.

Un contrat est passé entre Vivre l'art ! et l'artiste lauréat·e.

Ce contrat détermine les modalités de réalisation et d'installation
de l'œuvre, ainsi que la rémunération de l'artiste et la cession
des droits de reproduction et de représentation, en conformité avec les dispositions
du code de la propriété intellectuelle et le droit de suite.

Il contiendra ainsi toutes les stipulations techniques
permettant de résoudre les questions d'entretien, de maintenance
et de restauration ou de déplacement de l'œuvre pour l'avenir.

Cet appel à candidatures s'adresse aux artistes professionnels possédant
un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESEA...)
pouvant facturer des prestations, ou des honoraires ou des droits d'auteurs.

L'APPEL À PROJETS

BUDGET

Budget alloué à la commande : 19 000 € TTC

Ce budget inclut :

- Les honoraires de l'artiste lauréat-e.
- Le coût de la réalisation et de l'installation de l'œuvre jusqu'à sa réception définitive, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, coordination, contrôle et réception des travaux).
- L'éventuel socle de l'œuvre.
- Le projet de présentation associé à l'œuvre.
- La cession des droits d'auteurs.
- L'indemnité de 500 € TTC par artistes présélectionnés et non retenus à l'issue de la 2^e phase de consultation.

Ce budget n'inclut pas :

- La préparation du sol qui accueille l'œuvre et l'éclairage qui sera pris en charge par le promoteur.

CANDIDATURE

À l'issue de la **phase 1** de la consultation et sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures conformes, trois artistes seront retenu·es par le comité artistique pour présenter un projet.

L'APPEL À PROJETS

**L'appel à projets n'impose pas de contraintes techniques.
Les candidats retenus seront toutefois invités à prendre en compte
l'histoire du lieu et les projets des architectes et paysagistes.**

Le dossier de candidature doit contenir :

- L'identification professionnelle de l'artiste (nom, adresse, numéro de SIRET).
- Le dossier artistique composé d'un document au format PDF présentant :
 - une note d'intention présentant la motivation de l'artiste, sa compréhension du projet, la démarche intellectuelle et artistique envisagée sans toutefois proposer à ce stade un projet artistique précis. Cette note démontrera seulement les premières orientations que l'artiste souhaiterait donner à son projet dans le cadre de cette commande afin d'apprécier son intérêt porté à l'objet de la commande (1 page).
 - la démarche artistique générale de l'artiste (1 page).
 - une sélection de 10 œuvres majeures sur maximum 10 pages réalisées par l'artiste, avec un descriptif bref de chaque œuvre.
- Un Curriculum Vitae de l'artiste.

**Toutes les candidatures reçues seront examinées par Vivre l'art !
selon les critères suivants :**

- Pertinence des références artistiques présentées par rapport au programme de la commande.
- Capacité du candidat à assurer l'ensemble des phases de la commande.

PHASE 2

CAHIER DES CHARGES

Les trois artistes ou équipes d'artistes seront informé-es de leur admission à présenter un projet. Plus d'infos sur le lieu, les plans et les vues de l'espace qui accueillera l'œuvre seront transmises par mail aux trois candidat-es consultés.

Cahier des charges :

- L'œuvre devra prendre en compte l'histoire du lieu et les projets des architectes et paysagistes.
Mots clés : ancien site industriel rennais, garage, voiture, patio, jardin de ville.
- L'œuvre devra être pensée en adéquation avec les caractéristiques (techniques, esthétiques, géographiques...) du lieu.
- Elle devra être pérenne et non fragile.
- L'œuvre devra impérativement respecter la sécurité du public / des habitants.
- Son entretien et sa maintenance devront être aisés.

L'artiste doit être résident fiscal en France.

Langue pouvant être utilisée dans le dossier de candidature : français.

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier doit comporter :

- Une note rédigée explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation sur le site ainsi que tout commentaire permettant de bien comprendre la volonté de l'artiste.
- Des esquisses, croquis, maquettes, vue en plan ou photomontage de l'œuvre implantée sur le site avec des précisions sur les matériaux et dimensions envisagées.
- Un planning prévisionnel (études et réalisations) tenant compte de la contrainte de délai exprimée dans le calendrier qui suit.
- Un budget prévisionnel détaillé de conception, de réalisation et l'installation de l'œuvre comprenant :
 - une fiche technique précise et détaillée du montage de l'installation précisant le temps nécessaire sur place et la période de montage envisagée ainsi que le besoin éventuel d'un espace de travail.
 - éventuellement une note technique sur la médiation envisagée, la pérennité, la sécurité et la maintenance de l'œuvre expliquant par exemple les points suivants : conditions techniques de maintenance et d'entretien par rapport à la durabilité des matériaux utilisés ou à son caractère évolutif, modalités préventives de conservation à mettre en œuvre, la méthodologie d'entretien, description de l'évolution de l'œuvre dans le temps et volonté de l'artiste par rapport à ces changements.

CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

- Qualité et pertinence de la proposition artistique et de son intégration sur le site.
- Rédaction et lisibilité du projet (croquis, images, note technique).
- Réflexion sur le lieu et cohérence avec l'histoire du lieu.
- Faisabilité technique du projet par rapport au site, au fonctionnement du projet immobilier et au calendrier.
- Respect des mesures sécuritaires.
- Crédibilité du budget prévisionnel, adéquation du projet avec le coût global du projet tenant compte de la réalisation de l'œuvre, de sa conservation et son entretien.

CALENDRIER

- Remise des candidatures au plus tard **le 20 juin 2021 à minuit**, par mail à l'adresse : **contact@vivrelart.fr**
L'objet du mail doit être formulé comme suit :
CANDIDATURE LA MANUFACTURE_Votre Nom_Votre Prénom.
- Présélection des 3 candidat-es invité-es à déposer un dossier complet : 5 juillet 2021.
- Remise des trois dossiers : au plus tard le 31 août 2021 à minuit, par mail.
- Attribution de la commande : deuxième quinzaine de septembre 2021.
- Livraison de l'œuvre : décembre 2022.

Les deux candidats non retenus recevront une indemnisation de 500 € TTC pour le travail accompli pour la préparation du dossier.

Viv REL L'ART!

contact@vivrelart.fr

BATI-ARMOR

BÂTISSEURS D'AVENIR